



Rouyn-Noranda, le 8 octobre 2020

Monsieur Benoit Charette, ministre  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Par courriel : [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'information sur les travaux du comité interministériel et commentaires du CREAT**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) vous interpelle afin d'en apprendre davantage sur les travaux du comité interministériel et pour vous soumettre une compilation de ses avis et commentaires.

Cela fait un peu plus d'un an que la Direction de santé publique (DSPu) de l'Abitibi-Témiscamingue déposait publiquement son rapport d'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda. À votre demande, Glencore Fonderie Horne déposait son plan d'action le 15 décembre 2019, ainsi qu'une version bonifiée le 9 juillet dernier. Afin d'évaluer ce plan d'action, d'assurer le suivi et de superviser sa mise en œuvre, ainsi qu'assurer des communications transparentes avec la population, un comité interministériel, dont vous faite partie, a été mis sur pied le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Dans votre correspondance au CREAT, il était également indiqué ceci : « *Le travail du comité interministériel servira à jeter les bases de la prochaine attestation d'assainissement qui définira une cible de réduction intérimaire ambitieuse des émissions d'arsenic dans l'air<sup>1</sup>* ». La dernière mise à jour sur le dossier a été présentée dans un communiqué de presse de votre ministère le 9 juin dernier. Il y était indiqué : « *Les travaux du comité interministériel continuent de progresser. À la suite de cette mise à jour du plan d'action, le comité finalisera son analyse, transmettra ses recommandations au gouvernement et informera la population lorsque cette étape aura été franchie<sup>2</sup>* ».

À la lumière de ces informations, le CREAT souhaite en apprendre davantage sur les travaux réalisés jusqu'à présent ainsi que les échéances des prochaines étapes prévues par le comité interministériel au sujet de :

- L'évaluation du plan d'action de Glencore Fonderie Horne (version du 15 décembre 2019 et version du 9 juillet 2020) et des recommandations qui seront adressées au gouvernement ;
- L'implication des ministères concernés afin d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre de ce plan d'action et des cibles ;
- Des bases identifiées pour la prochaine attestation d'assainissement ;
- La définition d'une cible intérimaire ambitieuse des émissions d'arsenic dans l'air ;

---

<sup>1</sup> Lettre du MELCC à l'attention de M<sup>me</sup> Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT (14 novembre 2019)

<sup>2</sup> [Communiqué du MELCC](#) (9 juin 2020)

- Des actions de communication auprès de la population et des acteurs concernés à Rouyn-Noranda.

Par ailleurs, le CREAT souhaiterait recevoir une copie de toutes les correspondances effectuées entre le comité interministériel et Glencore Fonderie Horne.

Concernant la prochaine attestation d'assainissement (la 3<sup>e</sup>), qui devrait prendre effet le 20 novembre 2022, le CREAT vous soumet ici sa préoccupation concernant ce processus et les délais anticipés. Voici d'ailleurs un extrait de la lettre de commentaires du CREAT à la direction régionale de votre ministère : « *Si une attestation d'assainissement est renouvelable aux 5 ans, la deuxième attestation d'assainissement aurait due, théoriquement, être complétée avant le 26 octobre 2012 et entrer en vigueur vers la fin de l'année 2012. Comment se fait-il que presque 5 ans plus tard, soit pratiquement le moment où la troisième attestation d'assainissement devrait entrer en vigueur, la deuxième attestation d'assainissement ne soit pas encore délivrée?*<sup>3</sup> » Il serait impératif, selon notre organisme, que les délais soient respectés cette fois-ci et qu'une consultation publique appropriée soit réalisée. Les dates et les efforts de communication devraient être revus, ainsi qu'une meilleure accessibilité de la documentation en consultation. Nous vous adressons ces commentaires dès maintenant puisque le processus doit avoir débuté.

Le CREAT tient à rappeler une autre échéance importante. Le programme actuel d'échantillonnage et de réhabilitation des sols du quartier Notre-Dame dans le cadre de l'entente DSPu – Glencore Fonderie Horne se termine cette année. Dans son rapport de 2019, la DSPu recommandait que : *le seuil de restauration des sols, actuellement à 100 ppm, soit abaissé minimalement à 30 ppm, c'est-à-dire que le seuil s'arrime avec la valeur seuil québécoise permise pour les sols à vocation résidentielle*<sup>4</sup>. Pour notre organisme, le prochain programme d'échantillonnage et de réhabilitation des sols du quartier Notre-Dame devrait s'appuyer sur ce seuil de restauration de 30 ppm pour l'arsenic et devrait être appliqué pour toutes les résidences sans exclusion.

Finalement, le CREAT réitère ici ses précédentes recommandations :

- Établir une cible intérimaire ambitieuse de 10 ng/m<sup>3</sup> le plus rapidement possible. Par la suite, il faudrait viser une cible de 3 ng/m<sup>3</sup> ;
- Légiférer en la matière des intrants pouvant présenter des teneurs élevées en arsenic (les concentrés complexes) ;
- Considérer l'effet combiné des douze actions présentées dans les deux plans d'action de Glencore Fonderie Horne.

Notre organisme ajoute ici une préoccupation qui avait été soulevée en 2017, dans le cadre du renouvellement de l'attestation d'assainissement : « *Nous comprenons qu'actuellement, la vérification de la conformité est effectuée à la station 08006, opérée et appartenant à votre Ministère et située juste à côté de ALTSP1. Le CREAT cherche à comprendre pourquoi votre Ministère laisse à l'entreprise le soin de surveiller elle-même ses émissions atmosphériques ? Il est pourtant reconnu que l'autosurveillance génère bien souvent de la méfiance de la part du public à l'égard de la qualité et de validité des données de suivi environnemental produites.* » Le CREAT vous invite à tenir compte de cette préoccupation et à mettre en place un suivi plus serré et proactif des émissions atmosphériques. Le comité Arrêt des Rejets et Émissions

---

<sup>3</sup> [Lettre du CREAT](#) à l'attention de M<sup>me</sup> Anick Lavoie, directrice régionale, MDDELCC (10 août 2017)

<sup>4</sup> [DSPu. 2019. Rapport d'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018](#) (p.57)

Toxiques de Rouyn-Noranda (ARET) recommandait d'ailleurs : « *Que soit intensifiée la surveillance dans le quartier Notre-Dame et dans toute la ville de Rouyn-Noranda en regard de tous les contaminants rejetés par la fonderie<sup>5</sup>* ». Une implication plus importante de la part de votre ministère est essentielle en parallèle du processus d'autosurveillance de Glencore Fonderie Horne. Actuellement, une seule station est opérée par le MELCC. Il serait pertinent selon le CREAT d'ajouter d'autres stations qui vérifient la conformité afin de : « (...) *tenir compte des vents dominants selon les saisons<sup>6</sup>* » et avoir un portrait plus juste des retombées des émissions atmosphériques à Rouyn-Noranda. Pour notre organisme, ces stations devraient être opérées par le MELCC lui-même.

Finalement, les données sur les émissions d'arsenic et autres contaminants préoccupants (par ex. plomb, cadmium) devraient être accessibles publiquement au lieu d'avoir recours au processus de demande d'accès à l'information. Il faudrait que ces données soient disponibles, par exemple, sur le site du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec et plus fréquemment qu'une fois par année (minimalement mensuellement et idéalement quotidiennement). À l'instar du comité ARET<sup>7</sup>, offrir plus de transparence auprès de la population serait apprécié selon le CREAT.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jacinthe Châteauvert

M<sup>me</sup> Jacinthe Châteauvert  
Présidente

c.c. : M<sup>me</sup> Marie-Claude Verreault, conseillère politique du cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
M<sup>me</sup> Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT  
M. Marc Bureau, président du RNCREQ  
M. Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ  
M<sup>me</sup> Nicole Desgagnés, responsable des communications du comité ARET

---

<sup>5,7</sup> Comité ARET. 2019. [La problématique des concentrations en arsenic à Rouyn-Noranda associées aux émissions de la fonderie Horne de Glencore](#), p. 53-54

<sup>6</sup> Comité ARET. 2020. Avis sur le Plan d'action pour la réduction des émissions atmosphériques, p. 18